

# De l'origine des *geisha* à aujourd'hui

## L'époque féodale



*Geisha par Kitao Shigemasa*

Le métier de *geisha* apparut au début du XVI<sup>e</sup> siècle et était exercé par des hommes, également appelés *taiko-mochi* (太鼓持, porteurs de tambour) ou *hōkan* (幫間, bouffons, car ils se travestissaient et étaient divertissants). La première *onna taiko-mochi* (女太鼓持, porteuse de tambour) fut recensée en 1750 à Edo et se nommait Kikuya.

Le gouvernement féodal, ayant très tôt compris la complexité des rapports entre les *geisha* et la prostitution, mit en place des dispositions pour différencier ces deux catégories de femmes. En 1779, une distinction officielle est faite entre *geisha* et courtisanes et l'on créa des bureaux d'enregistrement, les *kenban* (検番), pour veiller à ce que les lois soient bien respectées. Une *geisha* n'avait par exemple pas le droit de coucher avec le client d'une *yūjo*

(遊女, courtisane) ou de s'insinuer à sa place sous peine de poursuites.

Ainsi, pendant toute la période Edo, il fallait une licence pour exercer tout métier ayant un quelconque rapport avec le libertinage et il était normalement interdit d'avoir une double patente (une licence de *geisha* et une de prostituée).



*Miroir du temps, la courtisane par Keisai Eisen*

En 1780, les rares hommes exerçant encore le métier étaient appelés *otoko geisha* (男芸者) et, en 1800, le mot *geisha* employé seul désignait forcément une femme.

Les *geisha* firent alors de leur art leur fierté et se différenciaient des courtisanes en se promenant toujours par deux. Elles devaient aussi porter des coiffures et des *kimono* plus sobres que les *oiran* (花魁).

Leur statut sera remanié plusieurs fois, notamment en 1842 avec la réforme Tenpō (天保の改革, *tenpō no kaikaku*) qui fit fermer les quartiers réservés en enjoignant les dames de plaisir de « chercher un emploi convenable »<sup>1</sup>.

Mais quatre des quartiers de Kyōto purent rouvrir en 1851.

1 DALBY Liza, *Geisha*, Petite bibliothèque Payot, Paris, 2003, p. 85

## L'ère Meiji

« C'est pendant la période Meiji (1868 - 1911) que s'est dessinée l'amorce de la modernisation de l'univers des *geishas*. »<sup>2</sup>

Les années 1860 furent l'âge d'or des *geisha*. C'est dans les *hanamachi* de Kyôto que la restauration de l'Empire s'organisa. Les samouraïs y trouvèrent le soutien de *geisha*. Cela les rendit très populaires et elles furent à l'origine de l'expression « *geisha Meiji* ».

Après l'avènement de l'empereur Meiji, les quartiers réservés de Kyôto connurent une perte d'animation. Pour y remédier, le maire organisa en 1875 un festival de danses qui perdure jusqu'à aujourd'hui. On peut notamment y voir la célèbre danse des cerisiers en fleur : Miyako Odori des *geisha* de Gion, ainsi que la Kamogawa Odori pour le quartier de Ponto-chô et la Kitano Odori pour le quartier de Kamishichiken.

La restauration provoqua cependant un changement dans le recrutement des futures *geisha*. L'appauvrissement des samouraïs par la suppression des fiefs et de leurs salaires entraîna la vente de nombreuses fillettes issues de cette classe sociale. Le droit de devenir *geisha* leur fut officiellement accordé en mars 1879.

En octobre 1872, le gouvernement, soucieux de paraître moderne, décréta l'émancipation des *geisha* et des prostituées et incita ces femmes, pour la deuxième fois, à trouver un travail plus convenable aux yeux des Occidentaux (raison pour laquelle il interdit aussi la teinte des dents en noir quelques années auparavant). Cela entraîna beaucoup de chômage mais permit aussi aux femmes de pouvoir dorénavant porter plainte. Les dettes envers les *okiya* (置屋, maisons de *geisha*) furent annulées.

Grâce à une modification du décret en 1874, les *geisha* purent reprendre leurs activités. Apparurent alors des contrats d'apprentie d'une durée de 7ans et renouvelables avec l'accord des deux parties. L'enregistrement pour obtenir une licence était toujours obligatoire et se faisait à la mairie. Les *geisha* devaient payer un impôt mensuel sur leur revenu pour financer un Atelier de travaux manuels, Nyôkoba, dont la fréquentation était obligatoire, et où l'on leur apprenait un autre métier, généralement lié à la confection de vêtements, leur permettant de se réorienter si elles le souhaitaient.

Cet atelier devint facultatif en 1886 et les cours furent rapidement désertés, en dehors de ceux de musique et de danse.



*Geisha sortant de la boutique Heiroku, par Torii Kiyonaga*



*Kamekichi de Shinagawa,  
par Kitagawa Utamaro*

Le système de tarification fixe qui est appliqué maintenant vit le jour en 1886. Chaque client, quel qu'il soit, paye la même somme pour chaque *geisha* sans distinction d'expérience ou de popularité.

Un décret taxant et supervisant les « cinq corps de métier » (*okiya*, prostituées, intermédiaires, salles de banquets et maisons de rendez-vous) fut également publié. Ces derniers devaient communiquer aux bureaux administratifs un registre précis des clients de la veille. Cela avait pour visée de dénoncer l'oisiveté des clients et non de juger les pratiques des quartiers.

Les *geisha* connurent cependant une très grande popularité dans les années 1890.

## L'époque moderne

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les *geisha* étaient toujours obligées d'avoir une licence des autorités municipales et étaient toujours taxées sur leurs revenus.

La mode étant au style de vie et aux tenues occidentales, les *geisha* s'y intéressèrent. On vit alors apparaître des *geisha* de toute sorte, dansant le tango, jouant d'instruments occidentaux tels que le violon ou portant des *kimono* aux motifs Art Déco.

Une nouvelle concurrence apparut également avec les hôtesse de bar, de plus en plus nombreuses. Leur popularité surpassa celle des *geisha* et beaucoup crurent que cette profession issue de la féodalité allait disparaître.

*« Les geishas s'efforcèrent de ne pas se laisser distancer en élargissant le répertoire de leurs talents artistiques, mais, à partir des années 30, la dissonance entre le shamisen et le saxophone s'amplifia considérablement. »*<sup>3</sup>



新 得 美 人 盆 踊

Il y eut donc, au début des années 30, une transformation fondamentale de la nature du métier de *geisha*. Celles qui furent jusque-là des lanceuses de mode eurent peur de perdre leur identité dans le tourbillon de l'occidentalisation. Alors, elles « cessèrent d'être des créatrices de la mode pour devenir les gardiennes de la tradition ».<sup>4</sup>

*Carte postale des années 30*

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, la montée du nationalisme

<sup>3</sup> Ibid., p. 105

<sup>4</sup> Ibid., p. 101



Geisha coupant un mochi,  
années 60-70

et des valeurs traditionnelles remonta la côte de popularité des *geisha*. Malgré tout, les *okiya*, *ochaya* (茶屋, maisons de thé) et bars durent fermer entre 1944 et 1945 pour envoyer les femmes travailler à l'usine.

En 1946, le code de la femme interdit la vente de fillettes et les années 50 verront la fermeture des quartiers réservés. Les *geisha* se retranchèrent alors dans les *hanamachi* (花街).

La loi anti-prostitution de 1957 entraînera également l'interdiction de la pratique du *mizu-age* (水揚げ, montée de l'eau, défloration rémunérée des futures *geisha*).

« Le fait que la prostitution légale ait été abolie en 1957, sans qu'on touche aux *geishas*, reflète le sentiment général qui veut que les *geishas* [...] ne soient pas des prostituées. »<sup>5</sup>

En 1996, une Fondation pour la promotion des arts traditionnels a été créée à Kyôto pour favoriser l'intérêt du public pour ces formes d'art et soutenir et encourager les artistes et *geisha* qui les pratiquent.